

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VENTEUIL
Mairie 8 rue du château 51480 VENTEUIL
Tél.03.26.58.48.66
Mairiedeventeuil@orange.fr

LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE VENTEUIL
(ci-joint le règlement intérieur à lire attentivement)

TRES IMPORTANT !

Veillez compléter soigneusement et signer le présent imprimé, puis l'adresser à la mairie de Venteuil, 1 mois au moins avant la manifestation, accompagné d'une attestation d'assurance responsabilité civile locative, faute de quoi la réservation ne sera pas prise en considération. L'attestation d'assurance devra impérativement mentionner :

- le nom de l'assuré, c'est à dire le locataire
- le lieu assuré : salle des fêtes de Venteuil rue des grands jardins,
- la période de validité : dates de location.

Les personnes ou associations non domiciliées à Venteuil devront également déposer en mairie un chèque caution de 500 euros, libellé à l'ordre du Trésor Public

Pour les particuliers :

NOM et Prénom du locataire :

n° tél :

Adresse de facturation :

e-mail :

Pour les sociétés :

Raison sociale :

Adresse de facturation :

Nom du responsable :

n° tél :

e-mail :

La ou les dates de la manifestation :

(sans compter le temps réservé à la préparation, et au ménage)

Vous souhaitez louer

- La totalité du rez de chaussée supérieur
- Le rez de chaussée supérieur limité

Motif détaillé de la location :

(réunion, congrès, mariage de..., baptême de..., anniversaire de ...)

Nombre approximatif de personnes prévues :

Capacité maximum de la salle 180 personnes

Utiliserez vous la cuisine : OUI ou NON
Attention ! la salle ne dispose pas de vaisselle

La commune dispose du mobilier suivant :

14 tables rondes de diamètre 170 pouvant recevoir 10 personnes chacune
3 « « « 140 « « 8 personnes chacune
15 tables rectangulaires pouvant recevoir 8 à 10 personnes
200 chaises

Le locataire peut visiter la salle en prenant rendez-vous avec l'un des responsables communaux suivants :

M. MICHAUX Cédric ou Mme Maryline FLOQUET ou
Tél. 06.33.30.50.96 Tél. 06.04.03.18.29

M. SALHORGNE Thierry ou Mme Nathalie THOMAS
Tél. 06.23.14.20.68 Tél. 06.45.76.19.77

La salle dispose d'un téléphone n° 03.26.59.05.47, la ligne permet uniquement l'appel des services d'urgence et la réception des appels venant de l'extérieur.

Selon les informations communiquées, le coût de la location est fixé àEuros

(ce coût peut varier en fonction des temps et motifs réels d'utilisation des locaux que nous aurons constatés)

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, et recommande au locataire de ne pas laisser de biens de valeur, sans surveillance dans les locaux, notamment durant la nuit

Le locataire soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et s'engage à le respecter.

Fait à le

(signature du locataire)

Pour la remise des clés, et autres renseignements, veuillez consulter le règlement intérieur ci-joint

SALLE DES FETES DE VENTEUIL

LES TARIFS DE LOCATION : à compter du 1/01/2016

Location de la totalité du rez de chaussée supérieur

		Eté 1/05 au 30/09	Hiver 1/10 au 30/04
Habitants de Venteuil	1er jour <i>banquets, diners spectacle</i> (avec utilisation de la cuisine)	320 €	400 €
	Jour supplémentaire	200 €	260 €
	1 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	250 €	330 €
	1/2 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	150 €	230 €

Autres habitants	1er jour <i>banquets, diners spectacle</i> (avec utilisation de la cuisine)	450 €	550 €
	Jour supplémentaire	250 €	330 €
	1 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	300 €	400 €
	1/2 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	200 €	300 €

Associations extérieures	1er jour <i>banquets, diners spectacle</i> (avec utilisation de la cuisine)	320 €	400 €
	Jour supplémentaire	200 €	260 €
	1 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	250 €	330 €
	1/2 jour <i>réunion, congrès, vin d'honneur</i> (sans utilisation de la cuisine)	150 €	230 €

Associations de Venteuil	1er location	50 €	130 €
	2eme location	Tarifs "Habitants de Venteuil"	

Location du rez de chaussée limité (bar+sanitaires)

	Eté	Hiver
Habitants de Venteuil	45 €	65 €
Autres habitants	60 €	80 €

Caution (hors obsèques) = 200€

REGLEMENT INTERIEUR

SALLE DES FETES DE VENTEUIL

RESPONSABILITE : Les locaux et le matériel loués sont placés sous la responsabilité du locataire. En conséquence, ce dernier doit souscrire une assurance responsabilité civile locative en sa qualité d'organisateur de la manifestation.

L'attestation d'assurance correspondante doit être déposée en mairie lors de la réservation, à défaut, la location ne sera pas prise en considération.

Les sociétés doivent indiquer le nom de la personne responsable de la location (notamment pour les états des lieux et la remise des clés)

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, et recommande au locataire de ne pas laisser de biens de valeur, sans surveillance, dans les locaux, notamment la nuit.

SECURITE : Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter les consignes suivantes :

- ne pas stationner devant les issues de secours et en maintenir libre les accès,
- ne pas stationner devant le garage des sapeurs pompiers et en maintenir libre l'accès,
- ne pas utiliser de décoration en matière inflammable,
- ne pas utiliser de barbecue sur la terrasse
- ne pas utiliser d'appareil de cuisson ou de réchauffe autre que ceux existants dans les locaux,
- aucune perforation, pas de clous, punaises... dans les murs et la charpente,
- ne manœuvrer les appareils de sécurité (alarme, détection incendie, désenfumage) qu'en cas d'absolue nécessité,
- s'assurer avant de quitter les locaux, de l'extinction des lumières intérieures et extérieures, de l'arrêt du chauffage et de la ventilation, de la fermeture de tous les robinets d'arrivée d'eau, de la fermeture de toutes les portes.
- ne pas sortir le mobilier à l'extérieur de la salle (autorisé sur la terrasse)
- signaler sans délai aux responsables communaux tout incident ou anomalie constaté et susceptible de nuire à la sécurité du public.

La salle dispose d'un n° de tél. 03.26.59.05.47, la ligne permet uniquement l'appel des services d'urgence et la réception des appels venant de l'extérieur.

RESERVATION : Les imprimés de demande de location sont délivrés en mairie. Il convient de compléter soigneusement l'imprimé de demande, de le signer, et de le déposer en mairie de VENTEUIL, 1 mois au moins avant la manifestation, accompagné de l'attestation d'assurance responsabilité civile locative.

De plus, les personnes ou associations non domiciliées, à titre principal, dans la commune, doivent adresser leur caution de 500 € à la mairie. La location ne sera effective qu'au reçu du dossier complet.

Les demandes de location provenant de personnes non domiciliées, à titre principal, dans la commune, ne seront prises en considération que dans les **SIX MOIS MAXIMUM** précédant la date de la manifestation. Ceci afin de laisser une priorité aux habitants de la commune.

Les demandes de location, présentées par un intermédiaire (famille, ami...) domicilié à Venteuil, dans le but de faire bénéficier du tarif habitant une personne non domiciliée dans la commune, ne sont pas admises. Les personnes qui utiliseraient cette procédure, se verraient, par la suite, refuser toute nouvelle location.

Dans le cas d'une location demandée par une personne domiciliée à Venteuil, afin d'en faire cadeau à une personne (famille ou ami) domiciliée à l'extérieur de la commune, il sera fait application du tarif « personne non domiciliée à Venteuil ».

Dans le cas d'une location demandée par une association dont le siège est fixé en dehors de la commune, il sera appliqué le tarif « associations extérieures », même si l'association compte parmi ses membres des adhérents domiciliés à Venteuil.

CAUTION : Lors de la réservation une caution de 500 euros est demandée aux personnes non domiciliées à Venteuil, elle sera restituée, si, après l'état des lieux de sortie, aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cas contraire, les frais de remise en état seront déduits du montant de la caution.

En cas de dégradations importantes, ayant pour conséquence des frais de remise en état supérieurs au montant de la caution, une facture sera adressée au locataire.

DESISTEMENT - ANNULATION : Tout désistement donnera lieu à la perception de 1/10^{ème} du montant de la caution s'il n'est pas signalé en mairie au moins 30 jours avant la date prévue de location, sauf en cas de force majeure, ex : décès.

La commune se réserve le droit, en cas d'événement exceptionnel, d'annuler la réservation de la salle un mois à l'avance, et SANS PREAVIS en cas de catastrophe naturelle, ou déclenchement du plan ORSEC.

NETTOYAGE : Le locataire doit laver et essuyer les tables avant de les ranger, essuyer le dessus des chaises et les ranger par piles de 10 chaises maximum, vider les poubelles de la cuisine et des sanitaires, vider les cendriers, effectuer un balayage soigné de toutes les pièces, y compris la scène et le dessous de scène. (voir document annexe)

OUVERTURE POUR LES TIERS : l'ouverture de la salle, pour les besoins du traiteur, du loueur de vaisselle, du décorateur ou autres, incombe au locataire, que ce soit pour la mise en place ou le rangement.

INTERDICTIONS : Comme dans tous les lieux ouverts au public, il est interdit de fumer dans les locaux.

Est également interdit : l'usage de pétards, d'avertisseurs ou autres appareils bruyants, ceci afin de respecter la tranquillité du voisinage.

REMISE DES CLES : Pour la remise des clés le locataire doit prendre rendez-vous avec l'un des responsables communaux

Un état des lieux est établi avant et après location, en présence du locataire et du responsable communal.

Les clés sont remises au locataire, par le responsable communal, au plus tôt la veille de la manifestation entre 12 h et 13 h 30 ou 18 h et 19 h 30. Elles doivent être rendues le lendemain de la manifestation avant midi. Un retard sera considéré comme un jour de location supplémentaire et facturé comme tel.

LE LOCATAIRE QUI NE RESPECTERAIT PAS LE PRESENT REGLEMENT SE VERRAIT REFUSER UNE NOUVELLE LOCATION.

NETTOYAGE ET RANGEMENT DE LA SALLE

- **RANGER LES CHAISES PAR PILES DE 10 CHAISES MAXIMUM**
- **NETTOYER LE DESSUS DES TABLES AVANT DE LES RANGER**
- **VIDER TOUS LES CENDRIERS**
- **VIDER LES POUBELLES DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES**
- **BALAYER CORRECTEMENT TOUTES LES PIÈCES SANS OUBLIER LA SCÈNE, LE DESSOUS DE SCÈNE, LES SANITAIRES, ET LA TERRASSE si vous l'avez utilisée,**
- **AVANT DE QUITTER LA SALLE ASSUREZ VOUS QUE LE CHAUFFAGE EST COUPE, LES LUMIÈRES INTÉRIEURES ET EXTERIEURES SONT ÉTEINTES, LES ROBINETS D'EAU FERMES**

SI VOUS AVEZ CONSTATE UN PROBLEME N'HESITEZ PAS A LE SIGNALER AU REONSABLE COMMUNAL CHARGE DE L'ETAT DES LIEUX.

Merci de votre compréhension

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VENTEUIL
Mairie 8 rue du château 51480 VENTEUIL
Tél.03.26.58.48.66
Fax.03.26.59.78.97

LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE VENTEUIL
A remettre au responsable à la remise des clés

NOM Locataire :

Tél :

Type de location :

Dates de la location :